

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS**

EXTRAIT du procès-verbal de la cent soixante-dix-huitième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 27 avril 2015, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

---

**Octroi d'une subvention au projet de recherche intitulé Le maintien de la plainte ou sa substitution par l'article 810 dans le traitement judiciaire de la violence conjugale**

**RÉSOLUTION 2015-CSAC-1118**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-178-4.4;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet des professeures Myriam Dubé de l'École de travail social et Rachel Chagnon du Département des sciences juridiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Line Chamberland, appuyé par monsieur Jean-François Piché, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ aux professeures Myriam Dubé de l'École de travail social et Rachel Chagnon du Département des sciences juridiques pour le projet de recherche intitulé Le maintien de la plainte ou sa substitution par l'article 810 dans le traitement judiciaire de la violence conjugale, pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME  
Montréal, le 27 avril 2015

Marcel Simoneau  
Président du Comité des services aux collectivités



Le 27 avril 2015  
AH/lc